

ANDRÉ MALRAUX

La liberté n'a pas toujours les mains propres

Extrait du discours d'André Malraux – alors ministre d'État chargé des affaires culturelles –, prononcé lors du débat parlementaire du 26 octobre 1966 à l'Assemblée nationale, à propos d'un amendement, présenté au nom de la commission des finances, et tendant à une réduction des crédits alloués à l'Odéon-Théâtre de France, pour protester contre la représentation des Paravents de Jean Genet jugée scandaleuse. La pièce avait été créée par Roger Blin en avril de la même année.

[...] La liberté, mesdames, messieurs, n'a pas toujours les mains propres ; mais quand elle n'a pas les mains propres, avant de la passer par la fenêtre, il faut y regarder à deux fois.

Il s'agit d'un théâtre subventionné, dites-vous. Là-dessus, je n'ai rien à dire.

Mais, la lecture qui a été faite à la tribune est celle d'un fragment¹. Ce fragment n'est pas joué sur la scène mais dans les coulisses. Il donne, dit-on, le sentiment qu'on est en face d'une pièce anti-française. Si nous étions vraiment en face d'une pièce antifranaise, un problème assez sérieux se poserait. Or, quiconque a lu cette pièce sait très bien qu'elle n'est pas antifranaise. Elle est anti-humaine. Elle est anti-tout.

Genet n'est pas plus antifranaise que Goya anti-espagnol. Vous avez l'équivalent de la scène dont vous parlez dans les *Caprices*. Par conséquent, le véritable problème qui se pose ici – il a d'ailleurs été posé – c'est celui, comme vous l'avez appelé de la « pourriture ». Mais là encore, mesdames, messieurs, allons lentement ! Car avec des citations on peut tout faire : « Alors, ô ma beauté, dites à la vermine qui vous mangera de baisers... », c'est de la pourriture ! *Une charogne*, ce n'était pas un titre qui plaisait beaucoup au procureur général, sans parler de *Madame Bovary*.

Ce que vous appelez de la pourriture n'est pas un accident. C'est

ce au nom de quoi on a toujours arrêté ceux qu'on arrêtaient. Je ne prétends nullement – je n'ai d'ailleurs pas à le prétendre – que M. Genet soit Baudelaire. S'il était Baudelaire, on ne le saurait pas. la preuve c'est qu'on ne savait pas que Baudelaire était un génie. (*Rires.*)

Ce qui est certain, c'est que l'argument invoqué : « Cela blesse ma sensibilité, on doit donc l'interdire », est un argument déraisonnable. L'argument raisonnable est le suivant : « Cette pièce blesse votre sensibilité. N'allez pas acheter votre place au contrôle. On joue d'autres choses ailleurs. Il n'y a pas obligation. Nous ne sommes pas à la radio ou à la télévision. »

Si nous commençons à admettre le critère dont vous avez parlé, nous devons écarter la moitié de la peinture gothique française, car le grand retable de Grünewald a été peint pour les pestiférés. Nous devons aussi écarter la totalité de l'œuvre de Goya ce qui sans doute n'est pas rien. Et je reviens à Baudelaire que j'évoquais à l'instant...

Le théâtre existe pour que les gens y retrouvent leur propre grandeur. Mais le Théâtre de France n'est pas un théâtre où l'on ne joue que *Les Paravents*.

C'est un théâtre où l'on joue *Les Paravents*, mais entre *Le Pain dur* de Claudel et les classiques, en attendant Shakespeare. Il ne s'agit plus du tout de savoir si on donne de l'argent pour jouer *Les Paravents*. Il s'agit de savoir si l'on doit ne jouer dans un théâtre de cette nature que des œuvres qui sont dans une certaine direction.

Quand on parlait de théâtre subventionné, il y a un siècle, on parlait d'un théâtre d'exception. Or aujourd'hui, la subvention s'adresse à presque tous les théâtres. Je ne parle pas des théâtres privés parisiens. Je parle des centres dramatiques.

Si nous admettons une censure particulière pour le théâtre privé parisien, que nous ne subventionnons pas, nous l'aurons pour le théâtre privé de province ; si nous admettons une censure pour



les théâtres subventionnés parisiens, nous l'admettons pour tous les centres dramatiques, c'est-à-dire pour tout ce qui est le théâtre vivant en France.

C'est pourquoi on ne peut s'engager dans une telle voie qu'avec une extrême prudence et je ne supprimerai pas pour rien la liberté des théâtres subventionnés. J'insiste sur les mots « pour rien », car si nous interdisons *Les Paravents*, ils seront rejoués demain, non pas trois fois mais cinq cents fois. Nous aurons à la rigueur prononcé un excellent discours et prouvé que nous étions capables de prendre une mesure d'interdiction, mais en fait nous n'aurons rien interdit du tout.

L'essentiel n'est pas de savoir ce que nous pourrons faire de trois francs de subvention mais de savoir ce qu'on interdira ou non, de savoir quelle gloire sera donnée par l'interdiction à une pièce dont on veut minimiser la portée par une opération de Gribouille. Je ne crois pas que ce soit urgent. (*Sourires.*)

En fait, nous n'autorisons pas *Les Paravents* pour ce que vous leur reprochez et qui peut être légitime ; nous les autorisons malgré ce que vous leur reprochez, comme nous admirons Baudelaire pour la fin d'*Une charogne* et non pas pour la description du mort. [...]

Le Théâtre de France est un théâtre vivant, non seulement parce qu'il est plein, non seulement parce qu'on y joue Claudel, mais aussi parce que, s'il s'appelle le Théâtre de France, c'est surtout à cause de ses tournées.

Vous voulez avoir un droit de regard sur quelque chose qui ne relève pas de l'ordre de l'enfance délinquante, que je considère comme complètement différent. Vous voulez avoir un droit de regard sur ce que vous appelez « la pourriture ». Baudelaire n'a pas été imprimé par l'empereur Napoléon III, mais vous vous trouvez tout de même dans la situation de ceux qui condamnaient Baudelaire.

Il y a quelque chose de beaucoup plus profond qu'un débat dans

cette enceinte, c'est de savoir où la poésie prend ses racines.

Or vous n'en savez rien et moi non plus et je reprends ce que j'ai déjà dit : « La liberté n'a pas toujours les mains propres, mais il faut choisir la liberté. »

Le Gouvernement repousse l'amendement. [...]

Journal officiel du 27 octobre 1966,
cité dans *La Bataille des Paravents*, dossier établi et présenté par Lynda Bellity Peskine
et Albert Dichy, IMEC Éditions, Paris, 1991, p. 85-91

Notes

1. Lecture donnée à la tribune, par Monsieur Christian Bonnet, d'un fragment du quinzième tableau des *Paravents* pour étayer l'argumentation selon laquelle la pièce constituerait une véritable « exploitation de la pourriture » (citant Gabriel Marcel dans *Les Nouvelles Littéraires*). Il poursuit :

« [...] j'en suis venu à penser qu'il n'appartenait pas à une scène subventionnée – tout est là – et, qui plus est, à l'enseigne du Théâtre de France, de monter, aux frais d'un État dont le chef nous a confié dans ses mémoires qu'il s'était, toute sa vie, fait une certaine idée de la France, qu'il ne convenait pas, dis-je, de monter, au frais de contribuables dont certains ont eu la douleur de perdre un fils en Algérie, une pièce comme *Les Paravents*. [...] »